

## **TOGO : LES PROCÉDURES DOUANIÈRES**

Les conventions internationales	Membre de l'Organisation Mondiale du Commerce
La coopération économique internationale	Membre de la communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) Membre de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA)
Les barrières non-tarifaires	« Désormais, grâce à Trade Barriers Africa, les commerçants togolais pourront signaler ces entraves, aussi appelées barrières non tarifaires, et en obtenir la levée avec l'appui des autorités nationales », indique la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (Cnuced).
Les droits de douane et les taxes à l'importation	14,2%
Les procédures d'importation	Les documents typiques requis pour importer des marchandises au Togo sont les suivants : <ul style="list-style-type: none"><li>• Facture pro forma</li><li>• Fiche d'intention d'importation (DPI)</li><li>• Facture de fret</li><li>• Bordereau d'enregistrement des statistiques</li><li>• Licence</li><li>• Certificat de circulation ou de libre pratique</li><li>• Connaissements (B/L)</li><li>• Certificats d'inspection du Bureau Veritas - BIVAC (toutes les marchandises sont soumises à une inspection BIVAC avant l'embarquement)</li><li>• Autorisation d'admission temporaire</li><li>• Certificat d'origine</li><li>• Justification de sortie</li><li>• Certificat de contrôle de la qualité ou de l'emballage</li><li>• Certificat sanitaire ou phytosanitaire, si nécessaire</li></ul> Pour plus d'informations, consultez le site du Guichet Unique.
Importer des échantillons	Les échantillons peuvent être acheminé dans le pays par admission temporaire grâce au carnet ATA.
Pour plus d'informations	Ministère du Commerce, de l'Artisanat et de la Consommation Locale Portail commercial de l'Afrique